



Mairie de Luynes

BP16
Place des Victoires
37230 LUYNES
Tel : 02.47.55.35.55
Fax : 02.47.55.52.56
www.luynes.fr
mairie@luynes.fr

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal reprises à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal voté le 15 décembre 2020, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu le :

**MARDI 31 JANVIER 2023 À 20H30
SALLE DES FÊTES DE LUYNES**

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal - Séance du 13 décembre 2022.

Information de Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1° : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal « Liste Luynes Avenir ».
- 2° : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.
- 3° : Élection d'un nouvel d'Adjoint au Maire.
- 4° : Ordre du tableau du Conseil Municipal.
- 5° : Modification de la délibération N° DEL 09-06-2020/01A en date du 09/06/2020 concernant les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers Municipaux Délégués : Détermination du montant des indemnités de fonctions dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.
- 6° : Modification de la délibération N° DEL 09-06-2020/01B en date du 09/06/2020 concernant les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers Municipaux Délégués : Application de la majoration prévue à l'article L.2123-22 alinéa 1 du CGCT.
- 7° : Modification de la délibération N° DEL 09-06-2020/02 en date du 09/06/2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, selon l'article L.2122-22 du CGCT.
- 8° : Modification de la composition des Commissions Municipales.
- 9° : Modification de la représentation de la Commune au sein des différents organismes extérieurs :
 - 9A : Syndicat Intercommunal de Gestion du transport scolaire à destination des Collèges (1 poste de suppléant)
 - 9B : Mission Locale (un poste titulaire)
 - 9C : SEM Pompes Funèbres - Assemblées et Conseils (1 poste de titulaire)
- 10° : Désignation d'un membre du Conseil Municipal de la liste « Luynes Avenir » pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.
- 11° : Modification du tableau des effectifs du personnel.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Diffusion :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		SERVICES MUNICIPAUX
Mr Bertrand RITOURET Mr Alain SELLIER Mme Odile RITOURET Mr Eric VERHILLE Mme Danièle HOUDU Mr Michel HIRTZ Mme Sylviane FORTUN Mr Gilles FERRAND Mme Danielle PLOQUIN Mr Daniel PERRICHOT Mr Jean-Marc CHATEAU Mr Pascal ARRAGAIN Mme Christine MENORET	Mme Sophie BORÉ Mme Claire CARTIER Mr Olivier DOUSSET Mme Hélène ODENT Mme Renata VENCES Mme Aurélie LERICHE Mr Xavier BINET Mr Antoine MAQUIN Mme Lyn FAIPOUX Mr Pascal NOYAU Mr Yoann LAFAUX Mr Mikaël TOST Mme Florence METIVIER Mr Eric GUILMET Mr François BOUGAULT	POUR PARTICIPATION Mr. Gérard PERRIER DGS
		POUR RESERVATION + PREPARATION DE LA SALLE
		Administration Générale
		POUR INFORMATION
		M Philippe BOISMARD Correspondante NR Mr Vincent DUPRÉ

Cette liste correspond à l'ordre du tableau du Conseil Municipal tel que défini par l'article L2121-1 du CGCT.

Après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les Adjointes puis les Conseillers Municipaux en fonction des suffrages obtenus et par la priorité d'âge.